

**8<sup>e</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association Kulturfabrik a.s.b.l.**

**Entre**

**- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture,  
ci-après nommé l'État,**

**et**

**- la Ville d'Esch-sur-Alzette, représentée par son Collège des Bourgmestre et  
Echevins, désignée ci-après "la Ville";**

**et**

**- l'Association sans but lucratif «Kulturfabrik», représentée par son Président et son  
Secrétaire, ci-après nommée l'association, d'autre part;**

Les dispositions de l'article 14 de la convention conclue le 1<sup>er</sup> avril 2007 entre parties sont  
modifiées comme suit:

**Article 14.-** Disposition transitoire

Une aide supplémentaire au montant de 90.000.- euros est accordée par la Ville d'Esch-sur-Alzette pour l'exercice 2011.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2011 en triple exemplaire.

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg:

Octavie Modert  
Ministre de la Culture

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette

Lydia Mutsch  
Bourgmestre

Félix Braz  
Echevin

Jean Tonnar  
Echevin

Henri Hinterscheid  
Echevin

Vera Spautz  
Echevin

Pour l'Association

Dr Michel Clees  
Président

~~J Yves Wagener~~  
Secrétaire

CAE



M. Jean Tonnar  
29, Rue du Fossé  
L-4123 Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2011

Cher M. Tonnar,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de la réunion tripartite entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Ministère de la Culture et la Kulturfabrik.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Salutations amicales,

  
Serge Basso de March  
Directeur

  
René Penning  
Directeur administratif

<b>CENTRE CULTUREL KULTURFABRIK ASBL</b>  116, RUE DE LUXEMBOURG / L-4221 ESCH SUR ALZETTE BP 370 / L-4004 ESCH SUR ALZETTE TEL : + (352) 55 44 93 - 1 / FAX: + (352) 55 01 03 mail@kulturfabrik.lu / www.kulturfabrik.lu	RELATIONS BANCAIRES CCPLULL LU75 1111 1123 7448 0000 BCEELULL LU95 0019 2355 8452 4000		
	II TVA 1983 6101 157	II IDENTIFICATION LU 21434533	I.B.L.C. 21434533

# Compte-rendu

---

## Tripartite du 24 janvier 2011 entre

- Ministère de la Culture (MC)
- Commune d'Esch-sur-Alzette (CEA)
- Kulturfabrik (KUFA)

## Présences :

- Mme la Ministre Octavie Modert (MC)
- Bob Krieps (MC)
- Guy Frank (MC)
- Luc Eicher (MC)
- Jean Tonnar (CEA)
- Serge Basso de March (KUFA)
- René Penning (KUFA)

## Ordre du jour :

1. Subside extraordinaire
2. Salaires Kulturfabrik
3. Projets transfrontaliers

1. Subside extraordinaire

M. Tonnar informe que le subside extraordinaire pour la Kulturfabrik peut être engagé pour cet exercice 2011. M. Everling du Service des architectes sera informé dans les plus brefs délais.

2. Salaires Kulturfabrik

M. Luc Eicher du Ministère de la Kulturfabrik donne des explications sur son étude concernant les salaires de la Kulturfabrik et propose une augmentation de 109.000 €, 54.500 € pour chacun des partenaires sur 3 ans (environ 18.000 € par exercice). Afin de ne pas trop charger le budget de la commune, Mme la Ministre propose le modèle d'augmentation suivant:

	2011	2012	2013	2014
Ministère	18.000 €	18.000 €	18.000 €	
Commune	9.000 €	18.000 €	18.000 €	9.000 €

### 3. Projets transfrontaliers

Serge Basso de March explique l'avancement sur les projets avec la Grande-Région et sur la possibilité de mettre en place à la Kulturfabrik un centre de résidence pour les artistes de la Grande Région. Les collaborations et projets (cinéma, théâtre, musique et littérature) de la Kulturfabrik sur la Grande Région sont nombreuses (avec la CC2R, la Ville de Thionville, la Ville de Villerupt,...). Beaucoup d'artistes de la Grande Région font partis de la programmation de la Kulturfabrik et des artistes luxembourgeois joueront, grâce à la Kulturfabrik à l'extérieur du Luxembourg.